COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mardi 19 février 2019
P.V. N° 25

Président : M. Pierre GUIBERT
Vice-Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO
Présents : Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE - MM Gérard BORGONI - Jean Paul RUIZ
Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – MM Patrick FAUTRAD – André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Information

CORRESPONDANCE

● LIGUE MEDITERRANEE

- Un appel à projets « Foot citoyen 2018/2019 est ouvert à l'ensemble des clubs et les lauréats se verront récompenser par une dotation matérielle et une invitation à la Soirée des Récompenses pour leur investissement sur les thématiques suivantes : Laïcité – Diversité – Respect – Solidarité – Innovation Sociale. Date de clôture des candidatures est fixée au Mardi 30 avril 2019. Transmis aux clubs

● CLUBS :

- **LE LUC :** Concernant une décision de la Commission des Statuts et Règlements. Le Vice-Président Délégué répondra.

● DIVERS :

- **CDOS :** Organisation d'une session de formation du certificat de formation professionnelle – animateur en Loisirs sportifs au 22 mars au 30 juin 2019. Noté.
>> Adressant la lettre de l'économie du sport « quand le CNOSF sonde les fédérations ». Noté.

- **CD SPORT ADAPTE** : Le samedi 04 mai 2019 au stade Léo Lagrange à TOULON aura lieu une journée sportive qui s'adresse aux personnes en situation de handicap. Date de clôture des inscriptions le 04 avril 2019. Noté.

- **MAIRIE DE LA VALETTE :** Demande de renseignements pour des intervenants foot freestyle. Une réponse a été faite.

INFORMATION

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**
>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**
>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion de bureau
Le Mardi 26 février 2019

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO